



CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'AUDIOVISUEL

Le Président

Paris, le

5 - JUL. 2011

Madame la Présidente,

Vous avez appelé mon attention sur un reportage diffusé dans le journal de 7h30 de *Télématin* le 3 novembre 2010 sur France 2 et au cours duquel apparaissait l'image d'une enfant de cinq ans, enceinte.

Bien que la diffusion soit intervenue dans le cadre d'un journal d'information en tant qu'image d'archives relevant de l'histoire médicale et venant illustrer un fait divers, le Conseil supérieur de l'audiovisuel a considéré que le sujet n'avait pas été abordé avec la retenue et la dimension préventive qu'il nécessitait, d'autant plus que les cas de grossesses très précoces tels que ceux dont il rend compte sont liés à des violences sexuelles faites à des enfants. Il est intervenu auprès du président de France Télévisions afin de lui faire part de cette analyse et de lui demander de veiller à l'avenir à ce que le traitement de telles informations soit adapté à leur gravité.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, mes hommages respectueux.

Michel BOYON

Madame Andrée SFEIR
Présidente du Conseil français des associations
pour les droits de l'enfant
17, rue Mondétour
75001 PARIS